

Informations communales

Mars 2019

LE GRAND DEBAT NATIONAL

Les municipalités de Bretteville-le-Rabet, Estrées-la-Campagne, Grainville-Langannerie, Saint-Germain-le-Vasson et Urville organisent à votre intention

Le grand débat national

Mercredi 06 mars à 20 h 00

Salle polyvalente de Grainville Langannerie

Avec pour thèmes :

- La fiscalité et les dépenses publiques
- L'organisation de l'État et des services publics

Ce débat sera co-animé par le Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) et les élus locaux.

CAHIER DE DOLEANCES

Le gouvernement a arrêté la date du mercredi 20 février 2019 pour la clôture des cahiers de doléances, pour une transmission à la Préfecture au plus tard le 22 février 2019. La Mairie de St Germain le Vasson a donc officiellement clôturé la contribution au cahier de doléances.

Officiellement lancé le 15 janvier, le Grand Débat a permis et permet l'expression des concitoyens, de leurs attentes, de leurs doléances et de leurs propositions pour la France. Leurs mots ont été recueillis dans les cahiers de doléances instaurés dans les Mairies dont la nôtre.

Les plus de 10 500 cahiers remplis vont être numérisés par la Bibliothèque Nationale de France, à qui la mission Grand Débat a fait appel pour assurer la conservation des centaines de milliers de pages manuscrites rédigées par les Français depuis le 15 décembre 2018. Une fois numérisés, les fichiers seront traités afin de pouvoir être analysés sur le fond, sous l'égide du Cabinet de Conseil Roland Berger. Les conclusions seront transmises à la mission Grand Débat dans le courant du mois de mars.

Les contributions en ligne restent possibles jusqu'au 18 mars 2019 via la plateforme numérique dédiée : <https://granddebat.fr/>

SALLE COMMUNALE

La route d'accès ainsi que la plateforme provisoire sont terminées, ce qui permet aux entreprises de travailler dans de bonnes conditions.

Les fouilles de la salle ont été creusées et une couche de béton de propreté a été mise en place. Nous attendons la livraison du chaînage ferraille pour couler les fondations.

INSCRIPTIONS ECOLE

Vous pouvez, dès maintenant, inscrire votre enfant à l'école ! Pour cela, il suffit de :



- Se présenter à la Mairie de St Germain le Vasson muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile
- Prendre rendez-vous à l'école auprès de M. KAHIL au 02.31.40.89.66. Lors de l'inscription à l'école, apportez votre livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et le certificat de radiation (si besoin).

STATIONNEMENT DE VOITURES

Depuis plusieurs mois, nous sommes interpellés par les habitants de la commune qui se plaignent de stationnement abusif (de plus de 7 jours) soit sur les parkings ou sur les trottoirs,

Je tiens à vous signaler que conformément à l'[Article R417-12](#) du Code de la Route :

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances (parkings), pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux [articles L. 325-1 à L. 325-3](#).

CHIENS

Nous vous rappelons que vous êtes responsable du comportement de votre chien et qu'il existe maintenant des techniques modernes empêchant les chiens d'aboyer (ex : collier anti-aboiements...).

Ces faits constituent une infraction aux articles R.1336-7 à R.1336-10 du Code de la santé publique. L'article R.1336-7 précise, notamment, que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (450 €).

Par ailleurs, il est strictement interdit de laisser votre chien en liberté ! Désormais, je me verrai dans l'obligation de faire intervenir la fourrière.

DON DU SANG

Mardi 05 mars 2019 : Salle des fêtes de Soumont de 15h00 à 19h30

Mardi 21 mai 2019 : Collège de Potigny de 15h30 à 19h30

Mardi 06 août 2019 : Salle des fêtes de Soumont de 15h00 à 19h30

Mardi 29 octobre 2019 : Salle du Suvez à Potigny de 15h00 à 19h30

SAINT-PATRICK



5^{ème} édition de la St Patrick le **Vendredi 15 mars 2019**

PERMANENCES SOLIHA

Calendrier 2019

Contacts :

- Maison des Services : 02.31.79.61.61
- SOLIHA Territoires en Normandie : 02.31.86.70.50 – contact@solihanormandie.fr

Maison des Services 4, Rue Docteur Gourdin THURY-HARCOURT – LE HOM	Mairie BRETTEVILLE-SUR-LAIZE
Vendredi 15 février 2019 : 9h00 – 12h00	Mardi 19 mars 2019 : 9h00 – 12h00
Vendredi 19 avril 2019 : 9h00 – 12h00	Mardi 21 mai 2019 : 9h00 – 12h00
Vendredi 21 juin 2019 : 9h00 – 12h00	

INFOS PRATIQUES

DECHETS VERTS Calendrier 2019 :

Calendrier 2019 :

	2^{ème} lundi	4^{ème} lundi
Mars	11	25
Avril	08	Mardi 23
Mai	13	27
Juin	Mardi 11	24
Juillet	Pas de ramassage de déchets verts	
Août	Pas de ramassage de déchets verts	
Septembre	9	23
Octobre	14	28
Novembre	Mardi 12	25
Décembre	Pas de ramassage de déchets verts	

HORAIRES MAIRIE :

Horaires habituels de Mairie

Lundi : Fermé
Mardi : 09h00 – 12h00 – 14h00 / 18h00
Mercredi : 09h00 – 12h00
Jeudi : 09h00 – 12h00 – 14h00 / 18h00
Vendredi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Horaires d'ouverture du Jeudi 28 mars 2019 : 9h00 – 12h00 / Mairie fermée l'après-midi

Horaires du 15 au 18 avril 2019

Lundi : Fermé
Mardi : 09h00 – 12h00 – 14h00 / 18h00
Mercredi : 09h00 – 12h00
Jeudi : 09h00 – 12h00 – 14h00 / 18h00
Vendredi : 09h00 – 12h00

Horaires d'ouverture du Mardi 23 avril 2019 : 9h00 – 12h00 / Mairie fermée l'après-midi

Le Maire,
Jean-Pierre VERMEULEN